

Délibération n°2019-028

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 mai 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation du renouvellement des agents contractuels

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 20
Membres présents et représentés : 21	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 1

Le renouvellement des agents contractuels (voir annexe) est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 28 mai 2019

Le Président de l'Université des Antilles

Pour le Président de l'Université des
Antilles et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Pr Eustase JANKY

Bruno MALIN

